

REGLES D'ORGANISATION

Article 0.3

1 - Le Comité Organisateur est :

- l'ensemble des personnes ayant la mission de gérer les arbitres
- l'ensemble des personnes ayant la mission d'organiser la compétition
- l'ensemble des personnes ayant la mission de gérer les tireurs et entraîneurs

Article 0.9

1 - Les escrimeurs doivent participer à des épreuves durant plus de :

- huit heures sur vingt quatre
- dix heures sur vingt quatre
- douze heures sur vingt quatre

2 - Aucune poule, match ou rencontre ne pourront commencer :

- après minuit
- après vingt deux heures
- après vingt heures

Article 0.13

1 - Lors de l'établissement des poules, les tireurs éventuellement non classés :

- sont placés dans les poules suivant leur classement national
- sont placés dans les poules par tirage au sort
- il n'y a aucune règle concernant le placement des tireurs dans les poules

Article 0.14

1 - Lorsqu'un arbitre officie lors d'une poule :

- il peut commencer au choix par le début ou par la fin de la liste établie sur la feuille de poule
- il peut appeler les matchs listés sur la feuille de poule sans respecter l'ordre établi
- il doit respecter l'ordre des matchs indiqué sur la feuille de poule

Article 0.15

1 - Lorsqu'il y a plusieurs tireurs de même nationalité (ou de même club) et que ce n'est pas la majorité :

- ils doivent se rencontrer entre eux avant de rencontrer les autres tireurs
- ils peuvent se rencontrer dans le dernier match de la poule
- ils peuvent se rencontrer à n'importe quel moment

Article 0.16

1 - Au cours d'une poule, le tireur qui éventuellement tire deux matchs consécutifs, doit avoir un repos de :

- 5 minutes
- 10 minutes
- 3 minutes

2 - Si un cas fortuit risque de prolonger la poule et perturber le déroulement de l'épreuve :

- l'arbitre peut changer l'ordre des matchs avec l'accord du Directoire Technique
- l'arbitre ne peut pas changer l'ordre des matchs et doit attendre la fin de l'incident
- l'arbitre peut changer l'ordre des matchs sans aucun avis

Article 0.17

1 - Le temps expire alors que le score est de 3-3. Après la minute supplémentaire, les tireurs n'ont pas réussi à se départager.

Sur la feuille de poule, l'arbitre notera :

- V5 pour celui qui a gagné le tirage au sort et D5 pour celui qui a perdu le tirage au sort
- V3 pour celui qui a gagné le tirage au sort et D3 pour celui qui a perdu le tirage au sort
- V4 pour celui qui a gagné le tirage au sort et D3 pour celui qui a perdu le tirage au sort

2 - Il reste environ une minute de combat et le score est de 4-4 dans un match de poule. Les deux tireurs font une attaque simultanée et l'appareil indique un coup double :

- l'arbitre annule les deux touches et les tireurs se mettent en garde sur place
- l'arbitre annonce le score de 5-5 et les tireurs se mettent en garde à leurs limites
- l'arbitre annule les deux touches et les tireurs se mettent en garde à leurs limites

3 - Le temps expire alors que le score est de 3-3. Au cours de la minute supplémentaire, Le tireur B marque une touche.

Cochez le score noté sur la feuille de poule :

- V5 pour B et D5 pour A
- V3 pour B et D3 pour A
- V4 pour B et D3 pour A

4 - A la fin du temps, le score est de 4/3. Que fait l'arbitre ?

- il fait tirer la minute supplémentaire jusqu'à ce qu'un tireur arrive au score de 5 touches
- il déclare l'assaut terminé et note V5 - D4 sur la feuille de poule
- il déclare l'assaut terminé et note V4 - D3 sur la feuille de poule

5 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- L'arbitre tire au sort le vainqueur du match.
- L'arbitre octroie une minute supplémentaire et le premier tireur qui marque pendant ce temps gagne le match
- Avant d'accorder la minute supplémentaire, l'arbitre tire au sort celui qui gagnera le match si aucune touche décisive n'est marquée pendant cette minute.

Article 0.18

1 - Le Directoire Technique détermine et annonce le nombre d'éliminés :

- avant le commencement de l'épreuve
- lorsque les poules auront commencé
- lorsque la dernière poule sera terminée

Article 0.19

1 - Le classement à la fin des poules est déterminé par :

- seulement par rapport au nombre de matchs gagnés
- dans un premier temps, par le nombre de matchs gagnés par rapport au nombre de matchs tirés
- seulement en comptant la différence entre les touches données et les touches reçues

2 - En cas d'égalité de deux tireurs, après le 1^{er} indice, dans le classement après les poules :

- on calculera la différence entre le total des touches données et le total des touches reçues
- on classera les tireurs en effectuant un tirage au sort pour les tireurs à égalité
- on établira le classement en tenant compte du classement d'entrée des tireurs et ceci pour chaque égalité

3 - En cas d'égalité des deux indices :

- le tireur ayant reçu le moins de touches sera le mieux classé
- le tireur ayant donné le plus de touches sera le mieux classé
- le tireur ayant reçu le plus de touches sera le mieux classé

4 - En cas d'égalité absolue :

- leur place dans le classement sera tirée au sort
- ils seront classés par rapport à leur classement d'entrée dans la compétition
- ils seront classés ex æquo

5 - En cas d'égalité absolue de deux ou plusieurs tireurs pour la dernière place de qualification :

- il y aura un barrage entre les tireurs pour déterminer le dernier qualifié
- le tireur le mieux classé au classement d'entrée dans la compétition sera qualifié
- il n'y aura pas de barrage et tous les tireurs seront qualifiés, même s'ils dépassent le nombre prévu

Article 0.20

1 - Le tireur qui abandonne ou qui est exclu en cours de poule :

- est rayé de la poule et ses résultats sont annulés comme s'il n'avait pas participé
- sera classé dernier de la compétition
- sera classé dernier seulement s'il a fait au moins une victoire avant son abandon ou son exclusion

Article 0.21

1 - Le tableau d'élimination directe est établi :

- suivant le classement de (ou des) poules précédant ce tableau et sans que deux tireurs de même nationalité ou club puissent se rencontrer
- suivant le classement de ou des poules précédant ce tableau et sans protection de nationalité (ou club)
- suivant le bon vouloir du Directoire Technique

Article 0.22

1 - Les horaires prévus pour les matchs d'élimination directe sont obligatoires à partir :

- du tableau de 64
- du tableau de 32
- du tableau de 16

Article 0.23

1 - Pendant les minutes de repos :

- l'arbitre autorisera une ou plusieurs personnes à intervenir auprès du tireur
- l'arbitre n'autorisera pas l'intervention d'une ou plusieurs personnes auprès du tireur
- l'arbitre autorisera la personne désignée avant le match à intervenir auprès de son tireur

2 - Les matchs en élimination directes se terminent :

- lorsqu'un tireur a atteint 15 touches ou au maximum après 3 périodes de 3 minutes avec une minute de repos entre les périodes
- lorsqu'un tireur a atteint 15 touches et sans limite de temps
- lorsqu'un tireur a atteint 15 touches ou au maximum après 2 périodes de 3 minutes avec une minute de repos entre les périodes

Article o.24

1 - En cas d'égalité à 13/13 à la fin d'un match en élimination directe, le score à indiquer sur la feuille de match est :

- Mr X est vainqueur 13/12
- Mr X est vainqueur 13/13
- Mr X est vainqueur 14/13

Article o.25

1 - Lorsqu'un tireur abandonne au cours d'un match en élimination directe :

- il n'apparaît pas au classement
- il apparaît au classement que s'il a déjà passé un tour de tableau
- il ne perd pas sa place au classement général de la compétition

Article o.26

1 - Entre deux matchs d'élimination directe, le temps de repos, pour un tireur est de :

- une minute
- cinq minutes
- dix minutes

Article o.27

1 - Le classement du tableau, à partir de la 5^{ème} place, sera établi :

- par tour de tableau, suivant le classement pour la composition du tableau
- par tour de tableau, suivant leur ordre d'entrée dans la compétition
- pour tous, suivant le classement après les poules sans tenir compte des tours de tableau

Article o.44

1 - Le capitaine d'équipe doit signaler le remplacement d'un équipier :

- avant le début du relais précédant le prochain relais du tireur remplacé
- au minimum deux relais avant le prochain relais du tireur remplacé
- lorsque le remplaçant prend sa place dans le relais

2 - En cas de blessure dans le relais suivant la demande de changement :

- le capitaine d'équipe ne peut pas annuler le remplacement
- le capitaine d'équipe peut annuler le changement
- l'arbitre autorise ou refuse le changement

3 - Si un capitaine d'équipe a demandé un changement et qu'un tireur de l'équipe adverse se blesse :

- il a le droit d'annuler ou de confirmer le changement
- il doit impérativement annuler son changement
- il ne peut pas annuler son changement

4 - Lorsqu'un tireur doit se retirer au cours d'un relais, suite à une blessure dûment constatée :

- le capitaine d'équipe peut demander l'entrée du remplaçant pour finir le relais commencé
- l'arbitre n'autorise pas le tireur remplaçant à entrer en piste et à finir le relais
- l'arbitre demande au Directoire Technique de prendre la décision

5 - Si le médecin de service constate, lors d'un match par équipe, l'incapacité d'un tireur à terminer le relais en cours, le remplacement de ce tireur :

- n'est pas autorisé.
- est autorisé, mais on passe au relais suivant.
- est autorisé pour la suite du relais en cours.

6 - Lorsqu'un tireur a déjà été remplacé et qu'un autre tireur se blesse et ne peut plus tirer :

- le tireur remplacé ne peut plus revenir dans cette rencontre et l'équipe perd la rencontre
- le tireur remplacé peut reprendre sa place dans l'équipe pour finir la rencontre
- l'équipe ne peut plus continuer la compétition

7 - Si un tireur et le remplaçant éventuel sont contraints à l'abandon :

- l'équipe ne peut plus participer à la suite de l'épreuve
- l'équipe perd la rencontre
- l'équipe est exclue de l'épreuve par l'arbitre

- 8 - Lorsqu'une équipe déclare forfait et qu'elle a déjà tiré contre une autre équipe :
- elle ne perd pas sa place au classement général de la compétition
 - elle perd sa place au classement général
 - elle ne perd pas sa place si elle a gagné la rencontre
- 9 - Lorsqu'une équipe déclare forfait pour sa première rencontre :
- elle garde sa place au classement général
 - elle est classée dernière au classement général
 - elle est considérée comme ne se présentant pas du tout dans l'épreuve